

Lancement de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages le 28 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 28 mars 2022

L'Insee lance le 28 mars 2022 son enquête annuelle sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). 31 000 ménages seront interrogés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte). Cette enquête vise d'abord à collecter des informations décrivant l'équipement des ménages (informatique, Internet, téléphonie fixe et mobile). Elle s'attache ensuite à mesurer les usages des ménages : les lieux, la fréquence et types d'utilisation (administration en ligne et commerce électronique). L'enquête s'intéresse également aux compétences individuelles en informatique et vis-à-vis d'Internet. En 2022, deux nouveaux modules sont ajoutés à l'enquête : les objets connectés et les technologies et l'environnement.

Une enquête nationale qui s'inscrit dans un cadre européen

Depuis 2007, l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) est réalisée chaque année dans tous les États membres de l'Union européenne, ce qui permet de réaliser des comparaisons internationales. Pour en savoir plus : documentation du **Cnis** (*Conseil national de l'information statistique*) >> <https://www.cnis.fr/enquetes/technologies-de-l-information-et-de-la-communication-tic-aupres-des-menages-enquete-sur-les-2022a015ec/>

Un échantillon de logements tirés au sort

Afin de disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage : cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré au hasard. Si le ménage tiré au sort n'est pas équipé et n'utilise pas ou peu Internet, sa participation à l'enquête est tout de même importante, car il reste représentatif de l'ensemble des ménages qui sont dans la même situation.

Des données anonymes et des réponses protégées

La collecte est placée sous la responsabilité de l'Insee. Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire. Les réponses sont confidentielles, comme pour toutes les enquêtes menées par l'Institut. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee et seulement à des fins d'études.

Ce que l'enquête TIC permet de savoir

Quelques chiffres issus des précédentes enquêtes :

- En 2021, 86 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France ont utilisé Internet au cours des trois derniers mois, contre seulement 65 % en 2009.
- 94 % des 15-29 ans sont équipés d'un smartphone contre 36 % des plus de 75 ans. 7 % de la population n'a ni smartphone ni connexion Internet à domicile.
- Une personne sur cinq filtre ou refuse systématiquement les appels. Le taux de filtrage ou de refus systématique des appels est de 32 % pour les plus de 75 ans.

Les enquêtes de l'Insee

L'Insee consacre des moyens importants pour obtenir des estimations fiables et précises de ses indicateurs. Les données sont obtenues soit par des enquêtes à grande échelle auprès des ménages et des entreprises, soit via le recueil de données administratives. Les enquêtes annuelles, comme celle sur les TIC, permettent d'observer l'évolution des comportements économiques et sociaux des ménages et des individus.

- Le calendrier des enquêtes auprès des particuliers pour 2022 et 2023 : <https://www.insee.fr/fr/information/1401982#tic>
- Les enquêtes auprès des entreprises : <https://www.insee.fr/fr/information/1401986>

Contact : Bureau de presse de l'Insee – 01.87.69.57.57
bureau-de-presse@insee.fr